

Politique

Sur les taxes



Royal Swinkels

Pourquoi

En tant qu'entreprise familiale, nous sommes conscients de notre responsabilité sociale d'apporter notre juste contribution à la société par le biais de la fiscalité. Notre objectif est d'assurer une relation transparente avec les autorités fiscales nationales et étrangères. Cette attitude transparente à l'égard de la fiscalité s'applique également aux relations avec toutes nos autres parties prenantes.

Comment

Tous les prix de transfert de Royal Swinkels sont conformes au principe de pleine concurrence et dûment documentés sur la base des principes de prix de transfert établis par l'OCDE*.

Royal Swinkels participe au programme de « contrôle horizontal » de l'administration fiscale des Pays-Bas. La confiance mutuelle et la transparence sont des conditions préalables à de tels programmes. Un cadre efficace de gestion des risques fiscaux (Cadre de contrôle fiscal) est en place.

L'équipe fiscale interne de Royal Swinkels est responsable de la mise en oeuvre et du maintien de la politique fiscale.

Elle possède une connaissance et une expérience approfondies. En cas de conseils spécialisés ou de transactions matérielles, Royal Swinkels fait appel à des conseillers fiscaux externes. Des conseillers fiscaux externes fournissent également des services de conformité aux sociétés du groupe Royal Swinkels.

Royal Swinkels ne traite pas d'opérations à caractère fiscal artificielles ou uniques dont le seul but est d'éviter l'imposition. Nous obtenons des réductions d'impôts dans le domaine de l'innovation ou, par exemple, des possibilités d'amortissement supplémentaires pour les investissements en matière d'économie d'énergie. Nous ne les obtenons qu'à condition qu'il existe un contexte commercial et économique réel qui corresponde à l'esprit dans lequel ces réductions d'impôts sont prévues.

* Organisation de coopération et de développement économiques

Quoi

Royal Swinkels est déterminé à respecter ses obligations fiscales mondiales en se basant sur la législation fiscale spécifique à chaque pays. Nous souscrivons également entre autres au programme BEPS (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) de l'OCDE. Royal Swinkels s'efforce de payer le montant juste d'impôts au bon endroit et au bon moment.

Cette politique est destinée à tous les employés de Royal Swinkels qui influencent ou peuvent influencer les impôts par leur travail. Elle est conçue comme une ligne directrice pour la conduite, les responsabilités et l'interaction avec les parties externes telles que les autorités fiscales, les conseillers fiscaux externes et les autres parties prenantes.

Notre politique fiscale s'applique à tous les impôts que nous payons dans le monde, y compris l'impôt sur le revenu, les droits d'accises, les taxes sur le travail et d'autres impôts indirects. Cette politique fiscale a été commandée et approuvée par le Conseil d'administration de Royal Swinkels.

